



## CTL du 13/01/2015

### COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration:

M. DEFAYS, M. PAILLET, Mme. GLISE

Représentants des personnels :

**CGT- Finances Publiques :** M. HINDERSCHID (T), M. BRUN (T), M BONNEAU (S)  
Mme BESSON BRILLANT (S).

FO Finances : M. MOISSINAC (T), Mme BOURGADE (T)

Solidaires : M. LAROUSSINIE (T), M SERRE (T).

Secrétaire :

Mme BONNET

Secrétaire adjoint :

M HINDERSCHID (CGT)

Chaque organisation syndicale fait une déclaration liminaire : M MOISSINAC pour FO, M HINDERSCHID pour la CGT et M LAROUSSINIE pour Solidaires.

#### **I- APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 18 novembre 2014 :**

Sans observation, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **II- SITUATION DES EMPLOIS : PLF 2015 (pour avis) :**

M. DEFAYS lit la présentation de la déclinaison locale des suppressions de postes en précisant qu'il n'y a dorénavant plus de fléchage vers telle ou telle activité, les directions locales sont donc seules décisionnaires des désimplantations.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les filières Gestion Publique et Fiscale disparaissent, les affectations deviennent Finances Publiques.

Il rappelle l'engagement déjà mis en œuvre en 2014 que l'essentiel des suppressions interviendra à la direction et dans les services non-comptables afin de préserver le réseau.

Il indique que certains chefs de structures SIP-SIE ont souhaité « profiter » de ces suppressions pour modifier la cartographie des emplois et réorganiser les services.

Le tableau ne tient pas compte du transfert de l'emploi C de la Trésorerie de Condat à la Trésorerie de Riom-es-Montagnes.

Structures TAGERFIP	A+	A	B	C
Pôle C.E.		-1 A FF	+1 B FF	

<b>DIRECTION</b>	-1 AFIPA	- 1 A GP	- 2 B FF - 1 B GP ERD	- 1 C AST + 1 CGP ERD
<b>SIP AURILLAC</b>			- 1 B FF	- 1 C FF relation publique + 1 C FF
<b>SIP-SIE ST FLOUR</b>			+ 1 B FF SIE	- 2 C FF SIE + 2 C FF SIP -1 C GP SIP
<b>SIP-SIE MAURIAC</b>				- 1 C FF SIE + 1 C FF SIP
<b>Trésorerie ST FLOUR</b>			+ 1 B GP	- 1 C GP
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 A+</b>	<b>- 2 A</b>	<b>- 1 B</b>	<b>- 2 C</b>

M. DEFAYS commente le tableau ci-dessus:

- **suppression d'un AFIPA en Direction**, la nouvelle architecture des directions entraînera la création d'un poste d'AFIP courant 2015
- **suppression de 2 A : 1 au PCE et 1 en Direction**. La suppression du A PCE est compensée par l'implantation d'un B prélevé sur l'effectif du SIP d'Aurillac
- **suppression de 2 B à la Direction**
- suppression d'1 B ERD transféré au SIE de St-Flour
- suppression d'1 C à la Trésorerie de St-Flour compensée par la **création d'1 B**
- **suppression d'1C AST à la Direction**
- création d'1 C ERD
- suppression du poste C relation publique compensée par la création d'un C au SIP d'Aurillac
- transfert de 2 postes C du SIE de St-Flour au SIP St-Flour
- transfert d'1 poste C du SIE de Mauriac au SIP Mauriac
- **suppression d'1 poste C au SIP de St-Flour**

M DEFAYS estimant que les points 1 et 2 de l'ordre du jour sont liés, met au vote, (conjointement ?) la situation des emplois et les modifications du TAGERFIP.

POUR : 0  
CONTRE 6

Les organisations syndicales s'étant exprimées unanimement CONTRE, un nouveau CTL sera convoqué le 21 janvier pour réexaminer ces sujets.

M. BRUN (CGT) demande que la Direction contacte les agents impactés par ces suppressions d'emplois afin qu'ils puissent, éventuellement, établir une demande de mutation au plus tôt. Il rappelle que la date butoir pour le mouvement national est fixée au 21 janvier.

M DEFAYS indique qu'il n'y a plus d'identification des agents dont l'emploi est supprimé. Les agents conservent leur affectation nationale et bénéficient du maintien dans leur commune d'affectation locale.

M. BRUN (CGT) souligne qu'en l'absence de poste vacant, l'agent impacté (ancienneté administrative la plus faible au 31 décembre 2014) sera mis à la disposition du directeur et pourrait, dans ce cas, préférer faire une demande de mutation au plan national.

M. DEFAYS reçoit cet argument, va peser le pour et le contre afin de livrer une réponse précise.

## **II- MODIFICATIONS DU TAGERFIP (pour avis) :**

Pas d'examen de ce point à l'ordre du jour.

M. BRUN (CGT) remarque l'absence, dans les documents transmis aux membres du CTL, du tableau de répartition des emplois par structure. Il demande à ce que celui-ci nous soit communiqué.

M. DEFAYS s'engage à ce qu'il soit transmis au plus vite aux organisations syndicales.

M. PAILLET rappelle que le TAGERFIP ne sera mis à jour des suppressions d'emplois qu'au 1<sup>er</sup> septembre.

### **III- QUESTIONS DIVERSES :**

M. DEFAYS constate que les arrêtés comptables de fin d'année en DDR3 ont posé quelques difficultés malgré la diffusion d'une note retraçant l'intégralité des opérations à effectuer. Il estime que ces dysfonctionnements sont liés au turn over qui génère de la pression, du stress dus à de l'inexpérience. Il propose d'organiser, en fin d'année, des sessions de formation d'une journée.

M HINDERSCHID (CGT) estime que c'est une bonne idée mais indique que pour appréhender la totalité des opérations de clôture en DDR3, il fallait piocher dans plusieurs documents (notes locales et nationales, fiches de maintenance de l'application DDR3...).

Ces dysfonctionnements sont, pour lui, dus aux suppressions d'emplois qui mettent en grande difficulté les services.

M DEFAYS fait un point sur les travaux :

- le déménagement de la Trésorerie de Chaudes-Aigues est repoussé à l'automne, la municipalité n'étant pas en capacité de libérer les locaux de l'office de tourisme au printemps,
- la nouvelle municipalité de Murat souhaite revoir le projet de relogement et fera d'autres propositions, une sur le même site, l'autre à proximité.
- des travaux de rafraîchissement sont en cours de réalisation sur le site de Firminy. Le déménagement du bâtiment Q aura bien lieu, par étapes, entre le 10 et le 20 mars. Une communication sera faite en direction des personnels en temps voulu.

M. BRUN (CGT) ironise sur les difficultés que génèrent le changement prématuré d'adresse sur les courriers adressés aux usagers qui entraîne confusions et surcroît de travail.

M. PAILLET explique que pour les courriers SIP, les modifications n'étaient possibles qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pour les courriers SIE, une prise en compte étant possible par quinzaine, il reconnaît avoir trop anticipé.

M. DEFAYS rappelle les nouvelles modalités de gestion de l'Équipe Départementale de Renfort. Il précise qu'elle sera constituée de 8 emplois défiliarisés sans zonage géographique et que dans le cadre des mouvements de mutations à compter du 1<sup>er</sup> septembre, elle constitue une mission-structure nationale.

M.HINDERSCHID (CGT) demande le détail de ces 8 emplois et s'ils sont tous pourvus.

M.DEFAYS précise que l'EDR sera constituée de 5 B et 3 C dont 4 emplois sont d'ores et déjà pourvus par des anciens EMR. ou EDRA, 2 issus du vivier constitué suite à appel à candidatures et 2 qui seront offerts au mouvement national selon la règle de l'ancienneté administrative.

M.DEFAYS informe que des discussions sont en cours avec la Banque Postale afin de conclure une nouvelle convention régissant les dégagements de caisse des postes comptables à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015 dans le but de réduire les points de dépôt du numéraire.

M.HINDERSCHID (CGT) demande quelles solutions sont envisagées ; cela irait-il de l'intervention de sociétés de transport de fonds jusqu'à la fermeture des caisses ?

M.DEFAYS répond qu'il s'agit d'un problème de volumétrie des fonds, généré par les versements des régisseurs et qu'il ne s'interdit rien.

M HINDERSCHID (CGT) s'inquiète que ce seul facteur soit retenu, sans tenir compte de la fréquentation des usagers qui génère de nombreuses opérations de caisse. La fermeture de celles-ci, sur le seul critère de la volumétrie, serait, une fois de plus, négliger le citoyen.

M DEFAYS répond qu'il n'y a pas de schéma unique et qu'il n'exclut aucune possibilité.

M.HINDERSCHID (CGT) demande si la direction locale a été destinataire d'informations concernant la répartition des sièges à pourvoir au CHSCT et au CDAS suite aux dernières élections professionnelles.

M.DEFAYS n'a pas ces informations et rappelle qu'elles devraient être connues au plus tard au 30 avril.

Il se félicite de la mise en place de groupes de travail qui permettent malgré tout d'avancer.

M.HINDERSCHID (CGT) rétorque que seules les instances sont décisionnaires, les groupes de travail élaborent des projets que seuls le CHS ou le CDAS valident.

M.BRUN (CGT) redemande à M.DEFAYS quelles suites ont été données, par la Centrale, à ses propositions de restructurations dans le cadre du schéma pluriannuel de fonctionnement.

M.DEFAYS indique qu'une note du 8 janvier 2015 a changé la méthode. Il ne s'agit plus de faire des propositions sur la période 2016-2019 mais de les formuler année après année. Il doit donc faire de nouvelles propositions avant fin février, pour un avis de la Centrale courant avril, qui entraînera, s'il est favorable, une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

M.BRUN (CGT) réitère ses demandes des 30 juin et 18 novembre 2014 concernant l'élaboration plus détaillée du tableau de veille sociale.

M.PAILLET indique que le tableau de veille sociale sera présenté au CTL du 5 février, nourri des indicateurs optionnels demandés par la CGT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Vos élus au CTL : Daniel HINDERSCHID, Patrice BRUN, Pascal BONNEAU, Claudette BESSON-BRILLANT



## **Déclaration liminaire au CTL du 13 janvier 2015**

**Encore 2000 suppressions d'emploi en 2015 pour la D.G.F.I.P !**

**Depuis 2002 près de 35 000 emplois ont été supprimés !**

**Inacceptable !**

**C'est plus de 100 dans le Cantal soit un tiers des effectifs !**

**Inacceptable !**

Toutes discussions sont donc vaines sur ce sujet !

La CGT ne cesse d'affirmer, depuis toujours, que l'attente de nos collègues et de l'ensemble de la population est le maintien d'un État social basé sur des services publics forts.

Suite aux derniers événements, les rassemblements de ce week-end, au-delà de l'émotion légitime, ont affirmé avec force la nécessité de solidarités sur l'ensemble du territoire. Les services publics sont évidemment au centre de ces aspirations.

Va-t-on enfin se poser la question de leur renforcement ?

Il y a urgence !

Bercy, va-t-il continuer à se voiler la face et continuer comme si de rien n'était, au nom des dogmes économiques dictés par la commission européenne contre les peuples, à supprimer nos emplois et diminuer nos budgets ?

Vous l'avez compris, nous voterons contre les points de l'ordre du jour relatifs aux emplois, mais surtout nous ne prendrons pas part aux discussions !